

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2350
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM et l'INSA pour l'année scolaire 2023-2024
9				Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Guillas
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Lagarde
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 30 octobre 2023

Délibération n°2350 - Conventions de partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon pour l'année scolaire 2023-2024 :

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon.

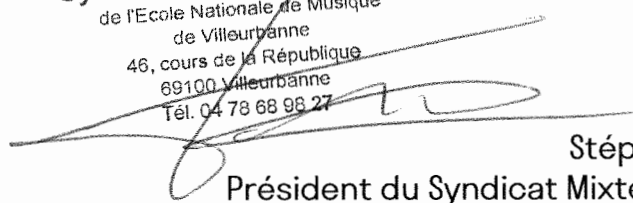
Celui-ci a pour objet la prise en charge des frais d'inscription 2023-2024 de l'ENM par l'INSA de Lyon pour 4 de ses étudiants.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer la convention 2023-2024 entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne et L'Institut National des Sciences appliquées de Lyon, dont le projet est joint en annexe.

Annexes : Projet de convention ENM – INSA de LYON 2023-2024

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent ce partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon et autorisent le Président à signer la convention.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 96 27



Stéphane FRIoux
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Centre des Humanités
Pôle Arts et Culture
1, rue des Humanités
69621 Villeurbanne cedex
Tél. : 04 72 43 71 46

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENM - INSA
Année scolaire 2023-2024

Entre :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique (ENM) de Villeurbanne
46, cours de la République - 69100 Villeurbanne
Représenté par son Président, Stéphane Frioux

D'une part,

Et :

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon)
20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex
Représenté par Frédéric FOTIADU, Directeur

Pour le compte de la section Musique Etudes, du Centre des Humanités représentée par sa Directrice, Carine GOUTALAND

D'autre part.

Sont convenus ce qui suit :

Article 1 - Objet

L'ENM de Villeurbanne est chargée de la formation musicale de 4 étudiants de l'INSA Lyon pour l'année scolaire 2023-2024, à savoir :

Nom	Discipline	Frais de scolarité
	hautbois	960,30 euros
	harpe	789 euros
	piano	863 euros
	saxophone jazz	66 euros

Article 2 - Obligations de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

L'INSA de Lyon s'engage à verser une somme correspondant aux frais de formation d'un montant de **2678,30€ (deux mille six cent soixante-dix-huit euros et trente centimes)** à l'ENM de Villeurbanne (non assujetti à la TVA).

Les paiements seront réalisés sous 30 jours à compter de la réception de la facture transmise par voie dématérialisée, exclusivement via Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Les informations nécessaires pour la prise en compte de la facture sont :

- le numéro de SIRET : 196 901 920 000 13
- le code service : non obligatoire
- le numéro d'engagement juridique communiqué par l'INSA Lyon : CDE-2022-010509

Facture à l'ordre de : INSA LYON - Service facturier - Bâtiment Direction - 20 avenue Albert Einstein - 69621 VILLEURBANNE CEDEX

Le montant sera prélevé sur le CR/UB : FORMATION/HUMA/MUSIQUE.

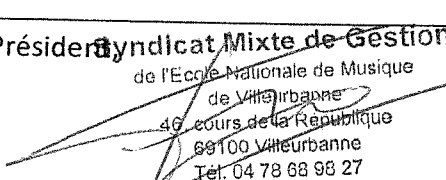
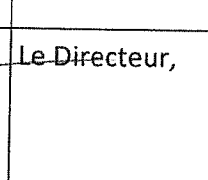
Article 3 - Obligations de l'ENM de Villeurbanne

L'ENM de Villeurbanne s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention pour la formation musicale des étudiants susmentionnés et à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Durée

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet pour l'année scolaire 2023-2024, du 25 septembre 2023 au 29 juin 2024.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 12 octobre 2023

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne	Pour l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne 46 cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 78 68 98 27  Stéphane FRIOUX	Le Directeur,  Frédéric FOTIADU

Pour Visa,

Carine GOUTALAND
Direction des Humanités